



# ESTIMATION

N° D202510-732

En date du 24/10/2025

## Rapido'Devis

### RAPIDO DEVIS

29 Rue Du Pere Gwenael  
29470 Plougastel Daoulas

SANDRA PASTRÉ IKAMI

Mme Sandra Pastré

Impasse de la Fée Électricité  
26300 Chatuzange-le-Goubet

SIRET : 52809364400029

#### Lot isolation

N°	DÉSIGNATION	QTÉ	P.U HT	TVA	TOTAL HT
1	Isolation des murs périphériques (ITI)				
1.1	Fournitures				
1.1.1	Isolant laine minérale (laine de verre ou roche) R ≥ 3,7 m <sup>2</sup> .K/W	100 m <sup>2</sup>	18,50 €	10.0 %	1 850,00 €
	Fourniture de panneaux ou rouleaux de laine minérale épaisseur 120-140 mm pour atteindre la résistance thermique requise				
1.1.2	Ossature métallique (rails et montants)	100 m <sup>2</sup>	12,00 €	20.0 %	1 200,00 €
	Fourniture de rails haut et bas, montants verticaux 48 mm pour contre-cloison				
1.1.3	Plaques de plâtre BA13	100 m <sup>2</sup>	16,50 €	10.0 %	1 650,00 €
	Fourniture de plaques de plâtre standard BA13 pour finition				
1.1.4	Accessoires de pose	100 m <sup>2</sup>	3,50 €	20.0 %	350,00 €
	Fourniture de vis, chevilles, bandes à joints, enduit de finition				
1.2	Main d'œuvre				
1.2.1	Pose de l'ossature métallique	100 m <sup>2</sup>	12,00 €	10.0 %	1 200,00 €
	Installation des rails et montants, mise à niveau et aplomb de l'ossature				
1.2.2	Pose de l'isolant	100 m <sup>2</sup>	8,00 €	10.0 %	800,00 €
	Mise en place de l'isolant entre montants, découpe et ajustement				
1.2.3	Pose des plaques de plâtre	100 m <sup>2</sup>	10,00 €	10.0 %	1 000,00 €
	Fixation des plaques BA13 sur ossature, vissage				
1.2.4	Traitements des joints	100 m <sup>2</sup>	7,50 €	10.0 %	750,00 €
	Application des bandes à joints, enduit de finition et ponçage				
2	Isolation des plafonds et rampants				
2.1	Fournitures				

N°	DÉSIGNATION	QTÉ	P.U HT	TVA	TOTAL HT
2.1.1	Isolant laine minérale R ≥ 6,0 m <sup>2</sup> .K/W Fourniture de rouleaux de laine minérale épaisseur 240-280 mm pour atteindre la résistance thermique requise	94 m2	28,00 €	10.0 %	2 632,00 €
2.1.2	Ossature métallique pour plafond/rampant Fourniture de suspentes, fourrures, cornières pour ossature de plafond	94 m2	12,50 €	20.0 %	1 175,00 €
2.1.3	Plaques de plâtre BA13 Fourniture de plaques de plâtre standard BA13 pour finition plafond	94 m2	16,50 €	10.0 %	1 551,00 €
2.1.4	Accessoires de pose plafond Fourniture de vis, suspentes, bandes à joints, enduit de finition	94 m2	4,00 €	20.0 %	376,00 €
<b>2.2 Main d'œuvre</b>					
2.2.1	Pose de l'ossature plafond/rampant Installation des suspentes, fourrures et mise à niveau de l'ossature	94 m2	14,00 €	10.0 %	1 316,00 €
2.2.2	Pose de l'isolant plafond/rampant Mise en place de l'isolant entre ou sous chevrons/solives, découpe et ajustement	94 m2	10,00 €	10.0 %	940,00 €
2.2.3	Pose des plaques de plâtre au plafond Fixation des plaques BA13 sur ossature de plafond, vissage	94 m2	12,00 €	10.0 %	1 128,00 €
2.2.4	Traitement des joints plafond Application des bandes à joints, enduit de finition et ponçage du plafond	94 m2	18,50 €	10.0 %	1 739,00 €

#### Modalités et conditions de règlement :

Ce document est une estimation et non un devis.

Ce document est généré automatiquement par un algorithme intelligent et constitue une estimation indicative. Les montants indiqués sont susceptibles d'être ajouté en cas de modification du taux de TVA en vigueur. Cette estimation devra être confirmée par un artisan qualifié, qui établira un devis définitif prenant en compte les spécificités de votre projet.

Total net HT	19 657,00 €
TVA (10.0%)	1 655,60 €
TVA (20.0%)	620,20 €
<b>Total TTC</b>	<b>21 932,80 €</b>

**Net à payer 21 932,80 €**

Offre valable jusqu'au **23/11/2025**

Bon pour accord et signature

#### TVA à taux réduit

En qualité de preneur de la prestation, j'atteste que les travaux réalisés se rapportent à des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans et respectent les conditions prévues par les articles 279-0 bis et 278-0 bis A du Code général des impôts, et notamment que les travaux effectués sur une période de deux ans au plus n'ont ni concouru à la production d'un immeuble neuf au sens du 2° du 2 du I de l'article 257 du Code général des impôts, ni même conduit à augmenter la surface de plancher des locaux existants de plus de 10%.